

Bulletin départemental des écoles

2006/11
décembre 2006

SOMMAIRE

Informations administratives

- ❖ Affectation des enseignants du 1^{er} degré sur poste adapté de courte ou de longue durée – Rentrée 2007
- ❖ Sorties scolaires avec nuitées – 1^{er} degré
- ❖ Accidents Élèves : statistiques
- ❖ Orientation SEGPA – Rentrée 2007

Informations pédagogiques

- ❖ Éducation à la sécurité routière et savoir porter secours
- ❖ Communiqué du Ministère : Parlement des enfants 2006-2007
- ❖ Communiqué de la conseillère pédagogique et du chargé de mission *Éducation musicale*
- ❖ Communiqué de la chargée de mission *Maîtrise de la langue*

Divers

- ❖ Communiqué du chargé de mission *Sécurité*
- ❖ Autonome de solidarité laïque de l'Yonne
- ❖ Forum # 2 Patrimoine (*en annexe*)

Affectation des enseignants du 1^{er} degré sur poste adapté de courte ou de longue durée – rentrée 2007 (ex-emploi de réadaptation ou réemploi)

Les postes adaptés de courte durée (ex-emplois de réadaptation) peuvent être attribués aux personnels réintégrés après un congé de longue maladie, de longue durée ou une disponibilité d'office et sont destinés à préparer le retour devant une classe, ou éventuellement, le reclassement dans un autre corps.

Les postes adaptés de longue durée (ex-réemploi) concernent les enseignants qui se trouvent en fin de poste adapté de courte durée au CNED et qui souffrent d'une affection chronique les rendant inaptes à un retour dans l'enseignement devant élèves.

Les personnes concernées doivent demander un dossier auprès de la Division du Personnel (DIPER 1/1) ☎ 03 86 72 20 30 et le retourner pour le **8 janvier 2007** au plus tard.

Sorties scolaires avec nuitées – 1^{er} degré

Il est rappelé que les instructions et les imprimés pour les demandes de séjours avec nuitées sont inchangés et sont disponibles sur le site de l'Inspection Académique à la rubrique « Documents » (BDE 1999/15 du 30 novembre 1999).

- La demande d'autorisation est à établir en 3 exemplaires (annexe 2)
- Les fiches d'information sur le transport, annexe 3 et schéma de conduite (en 2 exemplaires)
- *Récapitulatif des déplacements prévus pendant le séjour (2 exemplaires) – ci-joint modèle de l'imprimé à utiliser*
- Le projet pédagogique (2 exemplaires)
- Le programme détaillé du séjour (2 exemplaires)
- Les diplômes et agréments des divers intervenants (1 exemplaire)

L'ensemble de ces pièces devra parvenir à l'Inspection Académique sous couvert de votre I.E.N. :

- 10 semaines avant le départ, pour les séjours à l'étranger
- 8 semaines avant le départ pour les séjours dans un département extérieur
- 5 semaines avant le départ pour les séjours à l'intérieur du département.

Accidents – élèves : statistiques

Rappel : la saisie des informations statistiques concernant les accidents - élèves ayant entraîné un soin infirmier doit être effectuée sur le site Internet : <http://enquetes.orion.education.fr/baobac/primaire> (ci-joint à toutes fins utiles un exemplaire de l'imprimé – 5 pages)

Cette saisie vient en complément du dossier « déclaration d'accident scolaire » (imprimé ci-joint).

Les écoles ne possédant pas de connexion à Internet voudront bien compléter ce document et le joindre à la déclaration d'accident transmise à l'Inspection académique sous couvert de l'IEN.

Rappel : Orientation SEGPA – Rentrée 2007

Date de la 1^e commission NORD : le 5 février 2007

Date de la 1^e commission SUD : le 8 février 2007

Les écoles sont invitées à constituer les dossiers dès maintenant. Sont concernés les élèves nés en 1995 qui quittent obligatoirement l'école élémentaire quel que soit leur niveau de scolarisation.

Les dossiers doivent parvenir le plus tôt possible au secrétariat de la CDO (25 avenue Pasteur – 89000 Auxerre).

Éducation à la sécurité routière et savoir porter secours

Afin d'aider les enseignants à préparer avec leurs élèves l'**attestation de première éducation à la route** (APER) et **Apprendre à porter secours** (APS), des ressources seront disponibles sur le site de l'Inspection académique de l'Yonne (<http://ia89.ac-dijon.fr/>). Vous pourrez consulter les circulaires et décrets qui s'y appliquent. Vous trouverez également des documents réalisés par l'équipe EPS départementale qui vous permettront de réaliser des actions afin de valider les compétences aux programmes de l'APER et de l'APS.

L'opération *Le permis piéton pour les enfants* mise en œuvre par la Gendarmerie Nationale et parrainée par la Sécurité routière a été lancée au mois de novembre. S'adressant aux élèves de 8 et 9 ans, elle peut constituer une étape dans l'acquisition des savoirs exigés par l'APER. Le passage de l'examen (un questionnaire) se fait en présence d'un gendarme et la remise du permis se fait au cours d'une petite cérémonie. Vous pouvez obtenir des informations détaillées sur le site suivant : <http://www.permispieton.com/>.

Trente écoles de l'Yonne se sont inscrites, il reste encore une dizaine de places. Si vous souhaitez participer à cette opération avec votre classe, veuillez l'indiquer le plus rapidement possible à l'adresse suivante : cpdeps89@ac-dijon.fr ou ☎ 03 86 72 20 39 en précisant le nombre d'élèves concernés.

Parlement des enfants 2006-2007

Je vous informe que le Parlement des enfants ne pourra se réunir en juin 2007 en raison du calendrier électoral propre à l'année 2007.

La phase finale de la préparation dans les écoles aurait eu lieu pendant la campagne présidentielle et le Parlement des enfants lui-même aurait dû se tenir vraisemblablement entre les élections présidentielles et législatives; la disponibilité des élus ne peut pas être assurée pour que cet événement se déroule dans les conditions habituelles.

L'opération reprendra normalement en 2007-2008.

Communiqué de la conseillère pédagogique et du chargé de mission en éducation musicale

Exposition : le monde de la chanson enfantine

Le musée Saint Germain d'Auxerre accueille une exposition sur le monde de la chanson enfantine **du 3 mars au 7 mai 2007**. Coproduite par Musique Danse Bourgogne et l'Institut Français d'Art Choral, elle est organisée en lien avec l'Inspection académique de l'Yonne et le musée.

Elle sera l'occasion de faire découvrir à vos élèves les trésors des mélodies que contient le monde de la chanson enfantine. Ils pourront participer ainsi de façon active à la visite de l'exposition en reconnaissant dans les vitrines les illustrations de chansons qu'ils auront apprises ou entendues.

Présentation de l'exposition in situ aux enseignants de l'Yonne :

Samedi 17 mars à 16 h 00

avec des illustrations sonores offertes par quelques classes d'Auxerre.

Modalités

Pour visiter l'exposition avec sa classe, il suffit de téléphoner au musée afin de s'inscrire sur un créneau horaire déterminé (compter 45 min de visite). La visite peut avoir lieu pendant les horaires d'ouverture du musée (fermeture le mardi). Sur place, vous trouverez à disposition un questionnaire par cycle permettant une visite active.

Quatre journées exceptionnelles les jeudi 22 et vendredi 23 mars et les jeudi 5 et vendredi 6 avril permettront aux élèves des classes de l'Yonne de bénéficier de visites conférences guidées par Françoise PASSAQUET, responsable du centre de documentation pour l'art choral de Musique Danse Bourgogne. Ils auront l'occasion de chanter quelques chansons du répertoire travaillées en classe et s'exercer à la reconnaissance de mélodies en partenariat avec l'École nationale de musique d'Auxerre.

Inscriptions pour ces visites conférences auprès des CPEM – ☎ 03 86 72 20 57

Courriels : olivia.le-gros@ac-dijon.fr ; alain.le-luez@ac-dijon.fr

Renseignements pratiques

Musée de l'Abbaye Saint Germain
2 bis place Saint Germain
89000 AUXERRE
☎ 03 86 18 05 50

Vous pouvez vous procurer un catalogue de l'exposition au prix de 7 € sur place ou auprès de :

L'IFAC
Abbaye aux Dames
Boite Postale 125
17104 SAINTES CEDEX

Ateliers musique

Ateliers guitare d'accompagnement

Contenu Acquérir les bases essentielles pour accompagner des chants simples à la guitare. Acquérir un répertoire pour les trois cycles.

Niveau Aucun niveau en musique n'est requis.

Matériel indispensable Une guitare.

Atelier AUXERRE

Lieu Maternelle Marie Noël à Auxerre
Date Le mardi soir après la classe de 17 h 15 à 18 h 30
Contact Alain Le Luez, alain.le-luez@ac-dijon.fr

Un nouvel atelier :

Atelier de Chant choral

Contenu Chanter pour son plaisir. Acquérir un répertoire pour les trois cycles.

Niveau Aucun niveau en musique n'est requis.

Lieu École Pommier Janson à Saint-Florentin.

Date Le jeudi soir après la classe de 16 h 30 à 17 h 30

Période 6 séances du 18 janvier au 22 février 2007

Contact Olivia Le Gros, olivia.le-gros@ac-dijon.fr

Communiqué de la chargée de mission « Maîtrise de la langue »

Le printemps des poètes

Le 9^e Printemps des poètes aura lieu du **5 au 18 mars 2007** sur le thème **Lettera Amorosa, Le poème d'amour**. L'année 2007 fêtera également le centenaire de la naissance de **René Char**.

Dans le cadre de cette opération, différentes manifestations peuvent être organisées dans les classes :

- un jour, un poème

- correspondance avec un poète
- atelier de diction
- la fontaine à poèmes
- les poèmes s'affichent (productions plastiques et poétiques)
- ...

Liens utiles : <http://www.printempsdespoetes.com/>, <http://eduscol.education.fr/> (rubrique École/Maîtrise de la langue).

Les enseignants qui souhaitent avoir une aide dans la mise en place de leur projet peuvent s'adresser à Murielle KAROTSCH ☎ 03 86 72 20 54 ou 06 72 81 20 89 ou par courriel mdl89@ac-dijon.fr

Semaine de la presse

La 18^e semaine de la presse et des médias dans l'école se déroulera du 19 au 24 mars 2007. Les écoles qui souhaitent s'y inscrire peuvent le faire du 9 janvier 2007 à 14 h 00 au 2 février 2007 à 18 h 00 sur le site du CLEMI : <http://www.cleml.org/>

De nombreuses activités peuvent être organisées dans les classes qui souhaitent participer:

- installation d'un kiosque à journaux
- activités de feuilletage pour découvrir et classer le contenu des différents supports
- travail sur la Une
- la photo de presse
- revue de presse
- le journal télévisé
- rencontre avec un journaliste
- productions écrites
- ...

Des activités de découverte peuvent se concevoir dès la maternelle.

Les enseignants qui souhaitent avoir une aide dans la mise en place de leur projet peuvent s'adresser à Murielle KAROTSCH ☎ 03 86 72 20 54 ou 06 72 81 20 89 ou par courriel mdl89@ac-dijon.fr

Concours de journaux scolaires

Avec le parrainage du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, un concours national de journaux (Prix Alexandre Varenne) est organisé en 2007 pour les lycées, collèges, écoles et autres établissements.

La dotation totale du palmarès national est de 15 000 euros.

Qui peut participer ?

Tous les journaux réalisés dans l'année 2006-2007 par des élèves de l'enseignement public, privé et agricole : écoles primaires et maternelles, REP, collèges, lycées généraux, technologiques et professionnels, CFA, IME, IMP, EREA, dans les classes d'hôpitaux ou d'établissements pénitentiaires.

Ce concours comprend 4 catégories : Écoles, Collèges, Lycées et autres établissements. **Vous n'avez pas encore de journal, lancez-vous dans l'aventure !**

Comment participer ?

1. Choisissez un numéro de votre journal fait dans l'année 2006-2007.

2. Adressez-en cinq exemplaires minimum aux organisateurs de votre académie avec le bulletin d'inscription avant la date limite de votre académie, <http://www.clemidijon.org/>.

Communiqué du chargé de mission Sécurité

Monsieur Dominique DHÉRISSARD, chargé de mission Sécurité à l'Inspection académique, est à votre disposition pour évoquer avec les enseignants les problèmes relatifs à la sécurité et à l'hygiène des bâtiments scolaires.

Il pourra aussi vous apporter son aide pour l'élaboration et la rédaction des PPMS.

Contact : courriel acmo89@ac-dijon.fr ou ☎ 03 86 72 20 39.

Autonome de solidarité laïque de l'Yonne

L'assemblée générale de l'Autonome de solidarité laïque de l'Yonne se tiendra le

Mercredi 17 janvier 2007 à 14 h 30 à la MGEN, rue Théodore de Bèze – Auxerre.

Le conseil d'administration est renouvelable pour un tiers. Les candidats éventuels doivent se faire connaître par écrit dès maintenant, au siège de l'association, 17 rue Bourneil – 89000 Auxerre.

***L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de l'Yonne***

Jean-Michel HIBON